

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine du 25 juin 1904, M. Marie-Julien-Olivier Thoulet, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy, est délégué à l'effet de représenter S. A. S. le Prince, au Congrès International de Géographie qui se tiendra à Washington, le 8 septembre 1904.

Par Ordonnance du même jour, M. Felipe-Lerdo de Tejada, consul général de la Principauté à Cadix, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Une Ordonnance du 27 juin 1904 autorise M. Paul Crémieu-Javal, vice-consul de Monaco à Londres (Angleterre), à accepter et à porter la médaille de mérite en or attachée au Collier de l'Ordre de Sainte-Anne, qui lui a été accordée par S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince a quitté Paris le 21 juin, se rendant au Havre, où il s'est embarqué pour Kiel à bord de Son yacht. Le Prince était accompagné de MM. d'Estournelles de Constant, député; le professeur Hergesell, de Strasbourg; Georges Kohn; l'enseigne de vaisseau Sauerwein, aide de camp, et Fuhrmeister, secrétaire particulier.

S. A. S. le Prince de Radolin, qui se rendait au Havre à une fête de la Colonie allemande de cette ville, a déjeuné avec Son Altesse à bord de la *Princesse-Alice*, ainsi que M. Buchanan, venu de Londres pour rejoindre le yacht, et le Consul d'Allemagne au Havre.

Le yacht est arrivé à Kiel le 24 au matin. Le soir, Son Altesse Sérénissime assistait à un dîner intime offert par S. M. l'Empereur d'Allemagne à bord du *Hohenzollern*.

Le Prince, accompagné de Ses Aides de camp et d'un officier allemand mis à Sa disposition par ordre de l'Empereur, a pris part à la réception de S. M. le Roi d'Angleterre, ainsi qu'au dîner de gala offert par l'Empereur, le 25, à bord du *Hohenzollern*.

Le 26, Son Altesse Sérénissime a reçu à bord de Son yacht la visite du Roi d'Angleterre, qui a tenu à examiner en détail toutes les installations scientifiques et a écouté avec un très grand intérêt les explications de S. A. S. le Prince.

Le soir, Son Altesse Sérénissime assistait à un dîner intime offert par le Roi à bord de Son yacht *Victoria and Albert*.

Le 27, le Prince avait invité à déjeuner LL. AA. le Grand-Duc d'Oldenburg et le Prince de Saxe-Altenburg.

Dans l'après-midi, un thé réunissait à bord du *Hohenzollern* les Souverains, les Princes de la Famille Impériale et les notabilités du monde de la politique et du yacht, ainsi que les officiers des divers bâtiments présents sur rade.

Le soir, S. A. S. le Prince a assisté au banquet offert par le Yacht-Club de Kiel, à l'occasion des régates.

Le 28, S. M. l'Empereur, accompagné du comte de Bülow, chancelier de l'Empire, et d'un aide de camp, a déjeuné à bord du yacht *Princesse-Alice*.

Le soir, Son Altesse Sérénissime s'est rendue au Château de Kiel, résidence de S. A. R. le Prince Henri de Prusse, où un dîner était offert en l'honneur de LL. MM. le Roi d'Angleterre et l'Empereur d'Allemagne.

Le 29, S. A. S. le Prince a assisté, à bord du yacht *Victoria and Albert*, aux régates d'Eckentörde. Au lunch, servi à bord, assistaient également S. M. l'Empereur, les Princes de la Famille Impériale et diverses notabilités politiques ou militaires.

Le 30, Son Altesse Sérénissime a effectué une sortie à bord de Son yacht pour des expériences de cerfs-volants, auxquelles assistaient S. A. le Prince de Saxe-Altenburg et plusieurs officiers de la marine allemande.

Le Comité de la Société des Régates pour l'exercice 1904-1905, 1905-1906, a été constitué comme suit :

MM. Aureglia Paul, Barral Jean, Bellando Honoré, Blot Louis, Bulgheroni Franz, Gastaud Michel, Muller Emile fils, Néri Louis, Noghès Alexandre, Xhrouet Charles, Zanolli Henri.

Démissionnaire : M. Biancheri François.

Bureau pour l'exercice 1904-1905 : *Président*, M. Néri Louis; *Vice-Présidents*, MM. Barral Jean et Bulgheroni Franz; *Trésorier*, M. Gastaud Michel; *Secrétaire*, M. Xhrouet Charles.

En exécution de l'arrêté de M. le Gouverneur Général, en date du 28 avril dernier, les ouvriers de MM. Fontana et Gamba, entrepreneurs à Monaco, ont commencé, la semaine dernière, à poser les plaques portant les numéros des maisons dans les rues de Millo et Terrazzani.

La sortie annuelle de la Société des Régates a eu lieu avant hier par une magnifique journée. Le but choisi était Oneglia, l'antique ville italienne, qui est aussi l'un des ports les plus commerçants de la côte ligure. Suivant un usage constant, l'excursion a été double. Parmi les nombreux sociétaires, membres honoraires et invités, qui y ont pris part, les uns ont préféré la voie de mer et sont partis sur le coquet vapeur l'*Estella*, gracieusement mis à leur disposition par les aimables entrepreneurs du port, MM. Fontana, Gamba et Bulgheroni; les autres ont pris la voie ferrée. Les

deux partis sont du reste arrivés à destination presque à la même heure, et se sont rendus, précédé d'une excellente fanfare, improvisée avec beaucoup d'intelligence par M. Capella, au Municipio, où une aubade a été donnée à la Municipalité. Une foule considérable et sympathique, qui avait acclamé l'arrivée du bateau, leur a fait cortège et a vigoureusement applaudi les marches nationales qui ont été successivement exécutées avec beaucoup d'ensemble et de brio. Un vermouth d'honneur a été ensuite cordialement offert dans la grande salle du Conseil municipal, et le distingué Maire, M. l'avocat Bernard Castellano, en termes éloquents autant qu'aimables et poétiques, a souhaité la bienvenue à la Société monégasque.

La Municipalité accompagne ensuite les membres du Comité à travers la ville et leur fait visiter notamment l'Asile des vieillards. Le président, au nom de la Société des Régates, a fait don d'une somme de cent francs pour cette œuvre humanitaire.

A midi, le traditionnel banquet, qui comptait 150 convives, a été servi au Grand-Hôtel. Au champagne, des toasts chaudement applaudis ont été portés, par le sympathique président de la Société des Régates, M. Louis Neri, à LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, à la famille royale et en particulier à S. A. R. le Duc des Abruzzes, à la Municipalité et à la ville d'Oneglia, aux présidents des Sociétés artistiques et sportives, aux invités et à la presse; par M. l'adjoint Gazzani, remplaçant le maire, qui remercie éloquemment les citoyens de Monaco d'avoir choisi Oneglia pour but de leur excursion, et lève son verre à S. A. S. le Prince de Monaco et à la prospérité de la Principauté; par M. Giuseppe Zardo, président du Sport Nautique, à la fraternité des peuples et des Sociétés nautiques, et à la Société monégasque; par M. de Loth, qui, au cri de vive Oneglia, vive l'Italie répétés par tous les convives, remercie éloquemment de la belle réception qui a été faite à la Société; par M. Félix Gindre, au nom de la Société Chorale; par M. Vernetti, au nom de l'*Estudiantina Monégasque*; par M. Jacques Gandolfi, directeur de la *Riviera* de San Remo, au nom de la presse italienne; par M. J. Maubert, au nom de la presse monégasque et française; par M. Franz Bulgheroni, à la sympathie des deux pays et à l'avenir des Sociétés des régates, et par M. l'avocat Georges Trucco, du *Caffaro*, qui exprime la sympathie de l'Italie pour les habitants de la Principauté. Après ces toasts, il est donné lecture, aux applaudissements de tous, de deux télégrammes de respectueux hommages qui seront adressés l'un à LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, l'autre à S. A. S. le Prince Albert de Monaco.

A l'issue du banquet, un concert a été donné devant la mairie, par la fanfare, qui remarquablement dirigée par M. Capella, a été chaleureusement applaudie, et une nouvelle réception a eu lieu dans le salon de la mairie, non moins cordiale que celle du matin.

La Société a quitté à regret cette charmante ville où elle avait été si bien reçue, et tout le

monde, marins et terriens, était rentré à Monaco à 9 heures et demie, enchanté de cette belle et agréable excursion.

La Colonie française de Monaco se prépare à fêter le 14 Juillet avec l'éclat habituel à cette solennité nationale. Une large distribution de secours sera faite aux indigents sans distinction de nationalité. Lesdits indigents devront se faire inscrire, au Siège du Comité, dès aujourd'hui et tous les jours, de 3 à 6 heures du soir, jusqu'au 12 juillet inclus.

Un banquet, auquel pourront prendre part tous les Français, aura lieu sur la place Sainte-Barbe, à Monaco-Ville. Le prix est de cinq francs. On s'inscrit au Siège du Comité.

Après le banquet, bal par invitations.

Avis. — A l'occasion de la Fête Nationale, le Consul de France recevra, le 14 juillet, de 10 à 11 heures du matin, au consulat, villa Violette, rue Florestine.

La Société la *Lyre Monégasque* a donné, jeudi soir, un brillant concert sur la place d'Armes, à Monaco. Un nombreux public a chaleureusement applaudi les excellents instrumentistes, dirigés par M. Sainte-Marie.

Nous apprenons que M. Magnique, chef de gare à Monte Carlo, vient de prendre sa retraite, après quarante-quatre ans de service à la Compagnie P.-L.-M.

C'est M. Roze, chef de gare à Antibes, qui est appelé à lui succéder à la gare de Monte Carlo.

Jeudi soir, vers 10 heures et demie, un commencement d'incendie s'est déclaré à la villa Marcel, avenue Saint-Laurent, dans l'arrière-magasin de M. A. Bolivia, négociant en denrées coloniales. Les pompiers du poste de Monte Carlo, accourus sitôt l'alarme donnée, se sont rendus maîtres du feu au bout d'une heure. L'enquête n'a pu établir exactement les causes de cet incendie, dû probablement à une imprudence.

Accidents. — Le nommé J.-B. Bresso, ouvrier électricien à la Société des Tramways de Monaco, étant occupé à réparer les fils du trolley, a fait une chute sérieuse qui lui a occasionné des blessures à la tête. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu et son état inspire des inquiétudes.

Un cheval, attelé à un camion de la maison J. Gamba, s'est emporté sur le boulevard de l'Observatoire. J.-B. Martini, employé, en voulant sauter du véhicule, s'est fait de douloureuses contusions en roulant sur la chaussée. Conduit à la pharmacie Plissonnier, où il fut pansé par M. le docteur Marsan, il a pu regagner son domicile.

Sa chute n'aura pas de suites graves.

Dans son audience du 1^{er} juillet, le Tribunal Supérieur a prononcé la condamnation suivante :

Balilari Angèle, née à Bobbio, province de Pavie (Italie), le 15 août 1837, domestique, demeurant à Beausoleil (A.-M.), 24 heures de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHEMINS DE FER P.-L.-M. — A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, les coupons de retour des billets d'aller et retour, délivrés à partir du 7 juillet, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 18 juillet,

SUR LE LITTORAL

De Nice :

M. Granet, préfet des Alpes-Maritimes, est parti pour Evian-les-Bains.

La vicomtesse Vigier a quitté Nice.

L'Académie française a procédé à l'élection d'un membre, en remplacement de M. Octave Gréard, décédé.

M. Gebhart, qui était seul candidat, a été élu par 29 voix.

C'est avec plaisir que nous applaudissons à cette nomination. M. Gebhart, qui est un de nos plus fidèles hivernants, possède, à Cimiez, une superbe villa où il séjourne régulièrement tous les hivers.

Son frère est le général Gebhart, qui fut gouverneur de Nice et qui est demeuré notre hôte assidu.

Le général de Ferron, commandant la 15^e brigade de cavalerie, venant des Alpes, accompagné de son officier d'ordonnance, le capitaine de Scitiaux de Greische, a quitté Nice, par le rapide de 3 h. 15, rentrant à Marseille.

Par le même train est parti le général Brun, commandant l'école supérieure de guerre, qui était venu suivre, pendant quelques jours, le groupe d'officiers de cette école, qui se trouve dans les Alpes.

Ces officiers ont été salués sur le quai de la gare par le commandant Gérôme, chef d'état-major de la 29^e division.

AU DEHORS

Dîner d'une suprême élégance chez M^{me} Edouard André, en son hôtel du boulevard Haussmann.

Les convives étaient : comte de Khevenhueller, ambassadeur d'Autriche; duc et duchesse de Fezensac, marquis et marquise de Chaponay, comte et comtesse Arthur de Vogüé, comte et comtesse de Castellane, vicomtesse de Gaigneron, comte et comtesse François de Maillé, comte et comtesse J. de Lévis-Mirepoix, comtesse Vitali, M^{me} de Scitiaux, baron et baronne de Croze, M^{lles} de Villeneuve-Bargemont, duc de Gramont, prince François de Broglie, comte A. de Gabriac, comte Léon de Montesquiou, M. André de Fouquières, M. Henri de Vogüé, etc.

Le dîner a été suivi d'une réception très restreinte.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Alfred Madoux, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre de Léopold, directeur de l'*Etoile Belge*, qu'il avait fondée il y a plus de cinquante ans, et dont il avait fait le plus important journal de la Belgique. M. Madoux, qui s'était intéressé à quelques-unes des plus grosses affaires industrielles de Bruxelles, était âgé de soixante-dix-huit ans. Cet homme simple et bon laisse des regrets unanimes à Bruxelles, où l'on appréciait sa haute intelligence autant que l'on aimait ses qualités de cœur.

Une mission d'études et d'exploration, commandée par le marquis de Segonzac, ne tardera pas à s'embarquer pour le Maroc.

M. Louis Gentil, le jeune et savant maître de conférences de la Sorbonne, qui a dressé la carte du Sud-Oranais; M. René de Flotte de Roquevaire, l'éminent cartographe du Maroc; M. Zenagni Abd-el-Aziz, répétiteur à l'Ecole des langues orientales; M. Boulifa, répétiteur de berbère à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger, seront les collaborateurs du marquis de Segonzac, qui va retourner pour la quatrième fois dans le Bled-es-Siba.

Ce voyage se fera sous le patronage de nombreuses sociétés savantes, industrielles et financières.

La mission se propose de déterminer la carte politique et religieuse du Maroc inconnu, et aussi de faire l'inventaire économique de ce pays, aujourd'hui ouvert à l'activité française.

Lettre de Paris

Paris, 3 Juillet 1904.

C'est de Bruxelles que devrait être datée cette lettre, car c'est là que l'actualité française attire l'attention du monde en glorifiant ses morts, à Waterloo.

De toutes les nations qui prirent part à la dernière bataille de l'épopée napoléonienne, seule la France n'avait pas encore élevé de monuments à ses soldats tombés à Waterloo. Anglais, Prussiens, Nassaviens, Brunswickois, Hanqriens, Néerlandais avaient depuis longtemps songé à glorifier leurs morts, et leurs majes-

teux cénotaphes se dressent dans la vaste plaine qui vit tant d'actes héroïques, mais rien ne rappelait l'héroïsme des Français.

Cet oubli a été réparé et avec une solennité qui laissera un durable souvenir.

Grâces en soient rendues à la Société « la Sabretache », et en particulier à son président, M. Edouard Detaille, membre de l'Institut. Désormais, l'aigle du sculpteur Gérôme rappellera la gloire, le courage, le dévouement de ceux qui moururent pour la France. L'aigle se dresse maintenant tout près de la butte du Lion.

Le Comité du Souvenir de Waterloo a réellement traduit une pensée nationale, et les 50,000 personnes qui sont venues de France et de Belgique ont prouvé, par leur présence et leurs acclamations, que la Gaule antique, la Gaule des Celtes et des Belges, se retrouvait unie pour honorer le courage de la race. Grâce aux efforts de MM. Detaille, Henri Houssaye, de Mauroy, et du comité du Souvenir, une lacune a été comblée.

Longtemps avant l'inauguration, les routes conduisant au monument amenaient des foules sans cesse grandissantes. La butte du Lion était envahie; la tribune de la presse était prise d'assaut. Le service d'ordre avait beaucoup de peine à défendre la tribune officielle, ornée de drapeaux français et belges, élevée derrière le monument encore voilé. Les Anglais étaient assez nombreux.

Dès le 27, beaucoup de Français étaient arrivés à Bruxelles.

Les premiers trains du matin ont amené une foule énorme de Paris, de Bruxelles, de Charleroi, de Liège, de Namur. A pied, en tramway, la foule s'est dirigée vers Plancenoit. Les Français portaient au chapeau une cocarde tricolore.

Les villages des environs de Waterloo étaient pavés aux couleurs françaises et belges. Temps splendide. La foule a acclamé le monument de Gérôme, qui fut exposé tout d'abord au Salon de Monte Carlo, on s'en souvient.

Des discours ont été prononcés par MM. Niessen, H. Houssaye et par M. Edouard Detaille.

On a signalé maintes fois les prix fantastiques qu'atteignaient certains tableaux ou certaines sculptures, vendus autrefois par leurs auteurs, pour un morceau de pain.

Il y a là véritablement quelque chose de choquant, et il semble que le producteur devrait, tout le premier, bénéficier de la faveur que le public accorde à son œuvre.

M. Henri Turot, pour remédier à ce fâcheux état de choses, va proposer au conseil municipal d'émettre un vœu, afin que la propriété artistique soit désormais respectée, au même titre que la propriété littéraire.

Pour arriver à ce résultat, M. Turot reprend un projet de M. Ibels, qui a reçu, paraît-il, l'approbation de M. Marcel, directeur des Beaux-Arts.

Les œuvres artistiques seraient identifiées par un timbre apposé par l'Etat. Ce timbre donnerait droit aux artistes de percevoir 10 % sur toutes les ventes auxquelles leurs tableaux ou leurs sculptures donneraient lieu.

Ce droit persisterait pendant toute la vie des artistes et cinquante ans après leur mort, au profit de leurs héritiers.

M. Henri Turot énumère dans sa proposition les multiples avantages que l'on pourrait tirer de cette innovation. N'en retenons donc qu'un, qui sera apprécié par tous les collectionneurs : le timbre de l'Etat authentifierait indubitablement les œuvres d'art.

Les amateurs novices ne pourraient donc être trompés que dans l'antique; ce serait tout profit pour le moderne.

Dimanche on a inauguré, à Nantes, avec deux médailles offertes les traits de deux autres gloires locales, le buste de Charles Monselet : il valait mieux. Il fut un exquis lettré, d'un esprit délicat, qui n'a point vieilli. Son verre était petit, mais il but dans son verre. Il y avait versé un vin clair, généreux et bien français. La postérité trouvera plus à glaner dans son menu bagage que dans tant de matériaux pompeux dont la renommée, immédiate, accepta l'héritage à l'étourdie.

Quelle meilleure façon d'apporter notre hommage à cette cérémonie que de rappeler les rudes débuts de l'écrivain, ce calvaire qu'il traversa sans altérer un seul

jour sa souriante humeur, et déjà, comme M. de Cupidon, en sage, coiffé de roses, un peu de travers.

Tout récemment, on vendait de lui une trentaine de lettres écrites à ses parents et datées de 1846 à 1854. C'était à l'époque de ses débuts. Il se raconte dans ces lettres familières, d'un entrain endiablé, et donne un tableau de ce qu'était la société littéraire parisienne, il y a soixante ans : « Je déjeune dans des laiteries pour six sous », écrit le futur auteur de l'*Almanach des gourmands*.

Mirecourt, dans sa biographie, a publié une certaine lettre restée célèbre, que Monselet aurait adressée à Arsène Houssaye. La vraie lettre n'est pas tout à fait cela; elle n'est pas si jolie, mais elle est bien jolie tout de même.

Arsène Houssaye, qui dirigeait l'*Artiste*, ne se pressait guère de faire connaissance avec le néophyte frais débarqué de sa province. Enfin, Monselet peut forcer sa porte. Il le surprend dans l'éclat de son luxe Watteau, gracieux, mais peu encourageant, lui montrant que la profession d'homme de lettres n'est point nourricière, et, finalement, jugeant du débutant, sur sa bonne mine, lui commandant, à lui qui tombe du coche, une revue du monde parisien.

Il n'en a encore qu'une idée approximative. Les Parisiennes lui paraissent moins séduisantes que les Bordelaises — né à Nantes, il a passé son adolescence à Bordeaux. — « Elles ont, dit-il, moins de coquetterie et moins de tournure » Il est allé les surprendre aux concerts des Champs-Élysées :

Les chanteuses sont en robe de gaze et en cheveux, un bouquet à la main. Les chanteurs débitent des chansonnettes comiques avec le costume analogue. On varie par des chœurs de pêcheurs et de contrebandiers dont j'ai retenu celui-ci : « Amis, courage, — A l'abordage — Elançons-nous, — Et que je meure, — Si dans une heure, — Cette galère, — N'est pas à nous. » La rime exigeait galeure, mais le chanteur, par sa prononciation, s'efforce de la faire respecter.

Et dire, ô Cornuchet, que c'était là les Ambassadeurs qui suffisaient à la joie de nos pères sous le règne de Louis-Philippe 1^{er} !

Monselet travaille, se démène, écrit des nouvelles, tâte de la chronique, ébauche une comédie, écrit un feuilleton pour l'*Epoque*. De temps en temps, il touche un peu d'argent d'un directeur de journal ou d'un éditeur :

Vendredi. — Neuf heures du matin. Je suis dans mon lit. On frappe à ma porte : « Entrez ! » On n'entre pas ! Supposant avoir affaire à un G... quelconque, je répète : « Ouvrez, sacrebleu ! ouvrez, sacr... » Aussitôt apparaît M. Houzé, l'éditeur du *Livre des familles*. Un éditeur ! C'était un éditeur. Je reçois un éditeur dans mon lit. Les éditeurs abondent chez moi. L'éditeur n'est donc point un mythe ? En voilà un ! « Que me veux-tu, éditeur ? — Un feuilleton du genre et du format du *Flocheux*, un feuilleton, s'il vous plaît ? — Tu n'es pas dégoûté, éditeur ! — Je l'illustrerai, je le remplirai de bonshommes, je le ferai tirer à cinquante mille exemplaires. — Et combien le payeras-tu, éditeur ? — Cinq francs la page de deux colonnes. — Polisson, cuisinier, vandale, crétin d'éditeur ! — Je vous en prie. — Pour qui me prend-tu, éditeur ? — Je vous commanderai deux romans au lieu d'un, deux à la fois ! Tu ne t'exprimes pas mal, éditeur. — Vous consentez ? — Ecoute, éditeur, tu m'as ému, je prends pitié de ton infortune. Je te ferai ton feuilleton livrable dans huit jours, pour vingt-cinq francs. C'est mon dernier prix, je n'en fais pas à moins : laisse-moi tranquille et va te coucher, éditeur ! »

L'éditeur signe et consent. Je prends jour pour lundi, afin de lui communiquer le plan de l'ouvrage. L'éditeur s'en va. J'ai vu un éditeur !!!

Que de verve, d'entrain, de bonne humeur dans ces lettres écrites à l'auberge de la Vache enragée.

Cependant, la chute de quelques feuilles, le manque de parole de quelques directeurs, les déboires répétés ont lassé son énergie souriante. Ses lettres à son ami Richard Lesclide s'arrêtent sur ce memorandum :

Du lundi 25 octobre au lundi 1^{er} novembre 1847. — Une semaine vient de s'écouler, une semaine pendant laquelle je n'ai pas eu le cœur de poursuivre jour par jour mon journal intime, tant il me coûte d'enregistrer de si piteux résultats de ma carrière soi-disant littéraire.

Puis, dans le résumé qu'il en fait, ces trois mots reviennent qui le soutiendront dans la lutte nouvelle : Espérance... Patience... Attendons...

Ce pauvre Monselet n'a pas, en somme, trop perdu pour attendre. Il a fait quelque chose, il a été quelqu'un. Et, pour la deuxième fois, un brin de laurier, dans une rumeur amie, a fêté sa sympathique image.

S. L.

MARINE ET COLONIES

Les sous-marins. — Le submersible *Aigrette* quittera Toulon le 10 juillet et sera remorqué à Cherbourg par le *Goliath*. La traversée durera dix jours environ. Il restera au port de Toulon cinq sous-marins : les *Zédé*, *Gymnote*, *Bonite*, *Esturgeon* et *Thon*, ces trois derniers du type Q ; et dix en chantier, à l'arsenal du Mourillon.

On vient de commencer l'installation d'une station de sous-marins à Missiessy. Un quai spécial a été aménagé et de sérieuses murailles empêcheront toute approche indiscreète. La station comportera une grue à quai, un magasin pouvant recevoir 6,000 kilos de fulmicoton, et sera installée conformément aux derniers perfectionnements. Le commandement en sera confié à un capitaine de frégate.

LETTRES ET ARTS

Salambô a reparu à l'Opéra, pour le très vif plaisir d'une salle comble. L'ouvrage de M. Reyher était interprété d'une façon exceptionnelle.

M^{lle} Bréval réalise merveilleusement, avec sa voix superbe et son talent dramatique, la *Salambô* rêvée. M. Rousselière est un Mathô vibrant et passionné. MM. Note, Laffite, Riddez, Gilly, Delpouget, Douailier, etc., complètent un ensemble vraiment admirable.

Un nouveau constat d'huissier aura terminé l'existence du Salon des Artistes français. Le président de la section de sculpture, M. Boisseau, avait fait, comme on sait, application du règlement à M^{me} Gabrielle Dumontet, qui présentait un agrandissement, très modifié d'ailleurs, d'une statuette exposée l'année précédente, le *Lierre*. M^{me} Gabrielle Dumontet prouva que le jury avait été moins à cheval pour le règlement, quand il autorisa M. Laurent à exposer la réduction d'une œuvre charmante exposée à une autre échelle antérieurement. D'où le constat d'huissier dont on a tant parlé, qui motiva le retrait par ordre de M. Boisseau, de l'œuvre de M. Pierre Laurent. Mais voilà le plus extraordinaire. Une autre œuvre exposée tombait sous l'application de l'article 3 paragraphe 8 du règlement, appliqué par M. Boisseau, et cette œuvre est de M. Boisseau.

C'est pourquoi M^{me} Gabrielle Dumontet a dépêché M^e Guérineau, qui a constaté que M. Boisseau exposa au Salon de 1904, section des arts décoratifs, sous le n^o 4,506, une statuette en marbre, intitulée au catalogue les *Deux minets*, et que c'est la même œuvre que celle exposée à la sculpture, sous le n^o 2,560, en 1903, et intitulée les *Deux minets*.

M^{me} Gabrielle Dumontet a donc fait établir un nouveau constat qui a ceci de piquant qu'il prend en flagrant délit d'observation du règlement le président même du jury qui l'a, cette année et par deux fois, appliqué à elle d'abord, et à M. Pierre Laurent ensuite.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 26 Juin au 3 Juillet 1904

NICE, remorqueur <i>Torro</i> , fr., c. Vignal, promenade pour St Jean.	
CANNES, b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	sable.
— b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—

ONEGLIA, remorqueur <i>Estella</i> , monégasque, c. Curatolo,	pass.
SAN REMO, remorq. <i>Enrico</i> , monégasque, c. Giacobello,	sur lest,

Départs du 26 Juin au 3 Juillet

GOLFE JUAN, b.-g. <i>Antoine Piccioni</i> , fr., c. Campadonico, sur lest.	
CANNES, b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	—
— b. <i>Marie</i> , fr., c. Gastinelli,	—
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—

ONEGLIA, remorq. <i>Estella</i> , monégasque, c. Curatolo,	passagers,
	Société des Régates.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Alexandre ROCCA** sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, le 19 juillet courant, jour de mardi, à 2 heures et demie du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait,

devant M. Raybaudi, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

EXTRAIT

Le Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, par son jugement en date du 28 juin dernier, enregistré, a reporté et fixé définitivement au *deux juin mil neuf cent trois*, la date de la cessation des paiements du sieur **Jean Fuchs**, hôtelier et cafetier à Monte Carlo.

Pour extrait conforme, délivré en exécution de l'article 413 du Code de Commerce,

Monaco, le 29 juin 1904.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le samedi 9 juillet courant, à 9 heures du matin, sur la place d'Armes, à la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers effets et costumes pour dames, consistant notamment : en chemises, pantalons, corsages, blouses, jupons, costumes complets, malles, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

Vente par Autorité de Justice

Le mardi 12 juillet 1904, à 2 heures du soir, à la salle des ventes, sise à Monaco, rue des Orangers et square Nave, il sera procédé, par le ministère de l'huissier sousigné à la vente aux enchères publiques d'effets mobiliers, consistant en : costumes pour dames, manteaux, jupons, corsages, blouses, chemises, pantalons, mouchoirs, bas, petit coffre-fort, petite pendule, malle, etc.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du 17 juin 1904, enregistré.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON,

Etude de M^e CARRIÈRE, licencié en droit,
notaire à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte passé devant M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le 22 juin 1904, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-quatre du même mois, vol. 89, n^o 8, monsieur Sébastien GIACHERI, propriétaire-carrossier, et madame Joséphine CROVETTO, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à Monaco, ont vendu à monsieur Emmery-Edouard-Eugène BLIN, docteur en médecine, médecin en chef des Asiles de la Seine, demeurant à Paris.

Une propriété située à Monaco, rue de la Colle, section de la Condamine, d'une superficie d'environ cinq cents mètres carrés, cadastrée n^o 126, 127, 128, 129, Section H. confinant : du nord, la voie ferrée ; du midi, Brosio ; de l'ouest, l'acquéreur, et de l'est, monsieur Gindre, les consorts Vial Biovès et la rue de la Colle, sur laquelle sont édifiés : 1^o un bâtiment élevé, partie sur sous-sol et partie sur terre-plein d'un rez-de-chaussée, deux étages avec mansardes ; 2^o un bâtiment élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et deux étages ; 3^o un bâtiment élevé d'un étage sur rez-de-chaussée.

Cette vente a été faite au prix des oixante-quatorze mille francs.

Election de domicile a été faite par les parties en l'étude de M^e CARRIÈRE, notaire.

Une expédition dudit acte a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le 4 juillet 1904.

Avertissement est donné aux personnes ayant droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales, d'avoir à requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Monaco, le 4 juillet 1904.

Pour extrait délivré par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, substituant M^e CARRIÈRE, son collègue, à la même résidence, momentanément absent.

Dûment enregistré.

Signé : Alex. EYMIN.

Procès en diffamation contre le Journal Il Cittadino, de Savone, et Oreste Brida, électricien à Monte Carlo.

DÉCLARATION.

Le 15 Juin 1904, à Savone (Italie), dans la salle des Audiences Publiques, à 4 heures du soir, au Tribunal Civil et Pénal : siégeant le susdit tribunal, composé de M. le Chev. Nassi Vincent, président; MM. Brandoli Joseph et Delbecchi Silvius, juges, avec l'intervention du Ministère Public en la personne de M. l'avocat Guidetti François et l'assistance du Vice-Chancelier adjoint,

Ont comparu : 1° M. le Chev. Off. docteur Emile Pontremoli, feu Christin, âgé de 46 ans, né à Villefranche-sur-Mer et résidant à Monaco;

2° M. le docteur Chev. Camille Onda, âgé de 46 ans feu Martin, né à Ceriana, résidant à Monaco;

3° Baldino Quintilius-Hector, feu Joseph, âgé de 36 ans, né à Plaisance, résidant à Savone, publiciste;

4° M. le Chev. François-Joseph Gozo, feu Joachim, âgé de 60 ans, né et résidant à Savone, publiciste;

5° M. Oreste Brida, feu Averard, âgé de 45 ans, né à Florence, résidant à Monaco, électricien.

Les deux premiers, plaignants, et les autres, accusés de diffamation et injures par complicité.

M. Baldini déclare, en hommage à la vérité, que tout ce qui a été publié dans le journal *Il Cittadino*, à l'égard des plaignants, est complètement faux, de la première à la dernière parole, et c'est-à-dire : est faux ce qui a été écrit dans les numéros 131, 139, 150, 154, 159, 168, 182, année 1903, que M. le docteur Chev. Camille Onda, et M. le docteur Chev. Off. Emile Pontremoli se soient rendus à Rome aux frais de l'Administration de la Société des Bains de Mer de Monaco; qu'ils se soient présentés à Rome auprès de S. M. le Roi, auprès du Ministre des Affaires Etrangères et auprès de tous autres fonctionnaires de l'Etat comme entremetteurs pour l'affaire de la Société des Bains de Mer de Monaco et feu lieutenant Giglioni, en faveur de ladite Société.

M. Brida déclare, en hommage à la vérité, que tout ce qui a été publié dans les articles du *Cittadino*, aux numéros 131, 139, 150, 154, 159, 168, 182, année 1903, à l'encontre des plaignants, M. le docteur Chev. Camille Onda et M. le docteur Chev. Off. Emile Pontremoli, est complètement faux de la première à la dernière parole, et c'est-à-dire qu'il est faux que MM. les docteurs Chev. Camille Onda et Chev. Off. Emile Pontremoli se soient rendus à Rome auprès de S. M. le Roi, auprès de M. le Ministre des Affaires Etrangères et chez d'autres Fonctionnaires de l'Etat dans le but de faire quoi que ce soit dans l'intérêt de la Société des Bains de Mer de Monaco et que leur intention était celle de s'occuper d'une façon quelconque de l'affaire de feu le lieutenant Giglioni; qu'au contraire, IL EST VRAI que Messieurs les plaignants avec M. le professeur Colombo Junio, M. le Chev. Franz Bulgheroni, M. André Asé, M. Albert Pigazza se sont rendus à Rome chez les Autorités susdites à seule fin de solliciter d'elles l'accomplissement d'un desideratum unanime parmi la Colonie, c'est-à-dire la création d'un Consulat italien autonome.

Quant aux qualités personnelles des plaignants et à leur exercice professionnel, tant M. Baldino que M. Brida déclarent qu'ils ont toujours agi correctement, honnêtement et avec le plus grand zèle et désintéressement. Après ces déclarations, MM. Baldino et Brida prient les plaignants de se désister de la plainte.

M. Gozo, en sa qualité de directeur-proprétaire du journal *Il Cittadino*, vu les déclarations précédentes, s'y associe, déplorant vivement qu'on ait abusé de sa bonne foi en lui faisant publier, dans son journal, les articles qui furent cause de la plainte et qu'il reconnaît faux et fantaisistes. Et, d'autre part, il tient à déclarer la parfaite estime en laquelle il tient M. le Chev. docteur Onda et M. le Chev. Off. Pontremoli.

MM. le Chev. docteur Onda et le Chev. Off. docteur Pontremoli, entendu les déclarations qui précèdent, tenant compte du règlement des frais judiciaires, se désistent de leur plainte présentée le 20 août 1903, et au successif supplément de plainte, à condition que ce verbal sera publié in-extenso et sans commentaires sur

les journaux *Il Dovere*, à la charge de M. Baldino; sur *Il Cittadino*, à la charge de M. Gozo, dans le délai de 5 jours à partir du jugement, avec faculté aux plaignants d'en faire faire la publication dans la *Stampa* de Turin, le *Giornale d'Italia* de Rome, le *Journal de Monaco*, sur le *Caffaro* de Gènes, sur le *Petit Niçois*, sur l'*Eclair* de Nice et sur le *Petit Monégasque*, à leur gré, s'ils le voudront.

Lu, approuvé, signé.

Signés :

D^r Chev. Off. E. Pontremoli; D^r Camille Onda; Hector Baldino; F. J. Gozo; O. Brida; Nassi; Brandoli; Delbecchi; F. Guidetti; P. Chiazzari.

Copie conforme en tout à son original.

Savone le 15 juin 1904.

Le Chancelier,

CHIAZZARI.

Vu p. le Procureur du Roi

(L. S.). F. GUIDETTI.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

BAINS DE MER DE LA MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour valables 33 jours

1° BILLETS INDIVIDUELS

La Compagnie délivre, du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année, des billets d'aller et retour de bains de mer de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires suivantes :

Agay, Aigues-Mortes, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Cassis, Cette, Golfe-Juan-Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Menton, Monaco, Monte Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sauary, Palavas, Saint-Cyr, Saint-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-Mer.

Ces billets sont émis dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. et doivent comporter un parcours minimum de 300 kilomètres aller et retour.

2° BILLETS COLLECTIFS POUR FAMILLES

Elle délivre également, du 15 mai au 1^{er} octobre de chaque année, aux familles d'au moins deux personnes, des billets d'aller et retour collectifs de bains de mer de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, à prix très réduits, pour les stations balnéaires citées plus haut. Ces billets, émis dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., doivent comporter un parcours simple minimum de 150 kilomètres.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de deux billets simples (pour la première personne), le prix d'un billet simple pour la deuxième personne, la moitié de ce prix pour la troisième et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs. — Faire la demande de billets (individuels ou collectifs) quatre jours au moins avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

A VENDRE Hôtel - Restaurant et Café de Genève

sis à MONTE CARLO, boulevard du Nord (entre le Crédit Lyonnais et la gare de La Turbie).

S'adresser, pour traiter, à M. CIOCO, syndic de la faillite Fuchs, à Monaco.

MASSAGE MÉDICAL, HYGIÉNIQUE

MASSAGE DE BEAUTÉ, ETC.

MANUCURE

M^{me} M. Rosticher

Masseuse diplômée

de l'Ecole Française d'Orthopédie et Massage du D^r Paul Archambaud.

Passage Grana, MONTE CARLO

PARFUMERIE DE MONTE CARLO NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote) MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir. Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.

Eaux de Fleurs d'Orangers et de Roses.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

PEINTURERIE DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA, à côté de l'Hôtel de la Villa des Fleurs, boulevard du Nord MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles. Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets. Prix modérés.

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1904

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Juin-Juillet	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	27	768.	68.5	68.8	69.	69.2	25.	25.8	25.1	23.5				23.3	77
28	70.	70.5	70.8	72.1	72.2	26.1	26.7	25.8	25.1	24.2	66	Sud-Est.	—		
29	68.	67.8	68.1	68.2	68.5	26.5	26.8	26.1	25.1	24.5	65	—	—		
30	66.	65.5	65.2	65.8	65.9	25.8	26.	25.1	24.8	23.7	66	Est.	Pluie, nuageux.		
1	66.	66.5	66.8	67.	67.5	26.	26.5	26.1	25.2	24.5	70	Nord-Ouest.	Beau, nuageux.		
2	68.	68.5	69.	69.2	69.5	6.1	26.3	25.6	25.4	24.8	71	Est.	—		
3	70.	70.5	70.8	71.	71.1	26.	27.	25.8	25.	24.2	65	—	—		
DATES						27	28	29	30	1	2	3			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima	25.8	26.7	26.8	26.5	26.5	26.5	27.		
						Minima	23.2	23.8	23.3	23.3	23.	23.4	23.5	Pluie tombée : 00 ^{mm} 5	